

le vendredi matin de 4:00 à 9:55 heures
le vingt juillet deux mille dix-huit.

Monsieur Joncas
106-4874 chemin de la Côte-Des-Neiges
Montréal Qc
H3V 1H4
514.735.5564

Le Secrétaire
Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

Monsieur, Madame :

Merci beaucoup de choisir de
publier LE MERCREDI 18 JUILLET
2018 B2 AVIS LÉGAUX LE DEVOIR,
un Avis public la décision
D-2018-084 portant sur la
première étape d'Hydro-Québec.

Je vous informe que selon ma
propre expérience, le tarif de 15
cents par kWh n'est pas.....
«dissuasif» et je vous en prie
de considérer sérieusement à
plutôt 50 cents par kWh pour
cette nouvelle catégorie de consommateurs
d'électricité pour un usage cryptographique
appliqué aux chaînes de bloes... spéculatif.
Sincèrement, Michel Joseph Louis Joncas

DÉCISION

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2018-084

R-4045-2018

13 juillet 2018

PRÉSENTS :

Simon Turmel
François Émond
Esther Falardeau
Régisseurs

Hydro-Québec
Demanderesse

**Décision – Ordonnance de sauvegarde, cadre procédural
et Avis public**

*Demande de fixation de tarifs et conditions de service pour
l'usage cryptographique appliqué aux chaînes de blocs*